

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



### DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

**Réunion du 15 décembre 2025**

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Madame MACHET Annette, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs : MACHET Annette, LÉOMENT Nathalie, PIGNOUX Cécile, BOUYER Nadia, BIRAUD Alain, LE TUAL Fabien, CLUZEAU Jean-Paul, FALCONNET Eric, SEGUIN Frédérique, BOULET Marie-Hélène, GUILLAUD Elisabeth, GOYER Jean-Yves, CHEVALLIER Patricia, CHEVALLIER Guy

**Absents excusés** : /

**Absent** : MACHY Didier

**Secrétaire de séance** : LÉOMENT Nathalie

**Objet : Avancement de grade agent intercommunal (création d'un emploi permanent et mise à jour du tableau des effectifs)**

**2025/764-802**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 novembre 2025 reçue au contrôle de légalité le 18 novembre 2025, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Mellois en Poitou a décidé de promouvoir un agent intercommunal, à l'occasion de sa campagne d'avancement de grade, du grade d'Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe vers celui d'Adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

Elle précise que cette décision s'inscrit dans le cadre d'une gestion partagée de l'agent entre la Commune de Limalonges et la Communauté de Communes Mellois en Poitou, la Communauté de Communes Mellois en Poitou assurant toutefois la gestion principale du dossier, le temps de travail de l'agent y étant majoritaire.

Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée :

- d'accepter l'avancement de grade,
- de créer l'emploi permanent correspondant à ce nouveau grade, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique,
- de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des n

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24 DEC. 2025

ID : 079-217901503-20251215-2025764802-DE

- décide d'accepter l'avancement de grade, du grade d'Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe vers celui d'Adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, de l'agent en gestion partagée entre la Commune de Limalonges pour 6h de travail hebdomadaire et la Communauté de Communes Mellois en Poitou,
- de créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer l'entretien des locaux de la mairie et toilettes publics, à temps non complet à raison de 6/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ; la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2026,
- décide de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité,
- adopte le tableau des effectifs tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 15 décembre 2025, et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

| Cadres d'emplois et grade                           | Temps de travail | Modification et Date d'effet | Commentaire                      |
|-----------------------------------------------------|------------------|------------------------------|----------------------------------|
| CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS                       |                  |                              |                                  |
| Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe         | 1 poste à 35 h   | 01/06/2021                   |                                  |
| Rédacteur                                           | 1 poste à 35 h   | 01/12/2025                   | Recrutement par voie de mutation |
| CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS          |                  |                              |                                  |
| Adjoint Administratif Territorial                   | 1 poste à 22 h   | 01/10/2021                   |                                  |
| CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE               |                  |                              |                                  |
| Agent de maîtrise Principal                         | 1 poste à 35 h   | 01/11/2017                   |                                  |
| CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES              |                  |                              |                                  |
| Adjoint technique territorial                       | 1 poste à 35 h   | 15/05/2024                   |                                  |
|                                                     | 1 poste à 25 h   | 23/11/2020                   |                                  |
|                                                     | 1 poste à 15 h   | 01/10/2024                   |                                  |
|                                                     | 1 poste à 6 h    | 01/01/2026                   |                                  |
| Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe |                  |                              |                                  |

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Nathalie LÉOMENT  
Secrétaire de séance



Annette MACHET  
Maire

